



CC Roi Morvan Communauté (Siren : 245614417)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gourin
Arrondissement	Pontivy
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	29/12/1998
Date d'effet	29/12/1998

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel MORVANT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	13, rue Jacques Rodallec
Numéro et libellé dans la voie	BP 36
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56110 GOURIN
Téléphone	02 97 23 36 90
Fax	02 97 23 42 46
Courriel	secretariat@paysroimorvan.com
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	26 659
-----------------------------	--------

Densité moyenne 34,61

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 21

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Berné (215600149)	1 693
56	Gourin (215600669)	4 276
56	Guémené-sur-Scorff (215600735)	1 156
56	Guiscriff (215600818)	2 360
56	Kernascléden (215602640)	466
56	Langoëlan (215600990)	409
56	Langonnet (215601006)	1 922
56	Lanvénege (215601055)	1 212
56	Le Croisty (215600487)	774
56	Le Faouët (215600578)	2 898
56	Le Saint (215602012)	634
56	Lignol (215601105)	927
56	Locmalo (215601139)	926
56	Meslan (215601311)	1 435
56	Persquen (215601568)	340
56	Ploërdut (215601634)	1 242
56	Plouray (215601709)	1 155
56	Priziac (215601824)	1 212
56	Roudouallec (215601998)	751
56	Saint-Caradec-Trégome (215602103)	476
56	Saint-Tugdual (215602384)	395

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle des installations nouvelles, réhabilitées et existantes.</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La collecte, la collecte sélective des déchets des ménages et assimilés Aménagement des installations de collecte</i> <i>Construction et gestion des déchetteries</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>traitement des déchets des ménages et assimilés</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Coordination et mise en oeuvre d'actions de restauration, d'entretien, d'aménagement, de valorisation des cours d'eau ne s'inscrivant pas dans le programme de structures intercommunales existantes Mission de faciliter à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laita, la gestion équilibrée de la ressource en eau et notamment la prévention des inondations et la préservation et la gestion des zones humides, dans le cadre de l'établissement Public Territorial de Bassin auquel elle</i></li> </ul>

adhère. *Actions de communication dans le domaine environnemental*

## Sanitaires et social

### - Action sociale

*Politique communautaire à destination des enfants et des jeunes - Mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse et d'un Contrat Educatif Local - Coordination et mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : - les partenariats et actions favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire - les partenariats et actions à destination des enfants et des jeunes de la Communauté de Communes - Gestion et développement d'un Point Information Jeunesse - Création, gestion et animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Sont d'intérêt communautaire les ALSH organisés : - sur les périodes d'ouverture des maisons des jeunes - sur les périodes du mercredi - sur les périodes des vacances scolaires*

*- Actions et équipements d'intérêt communautaire en faveur de l'action sociale, de l'emploi et de la formation professionnelle Sont reconnus d'intérêt communautaire : - le Point Accueil Emploi - les chantiers d'insertion et les chantiers écoles - les activités, projets et actions organisés par et au sein de l'atelier multi-activités dénommé "Atelier du soleil" sis au Faouët, au bénéfice des personnes orientées par les travailleurs sociaux du territoire d'action sociale dont dépend la CC - Actions et soutien financier en faveur de la professionnalisation et de la formation professionnelle organisées à l'échelon communautaire - Soutien reconnu d'intérêt communautaire à la gestion et au fonctionnement de la plate-forme gérontologique Centre Ouest Morbihan*

## Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*-Aménagement, extension, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire et touristique déclarées d'intérêt communautaire Sont déclarées d'intérêt communautaire : - ZA de Guernéac'h à Gourin - ZA de Pont Min à Le Faouët - ZA de Poulhibet à Berné - ZA de Kergario à Lignol - ZA de Kernot vihan à Le Faouët - ZA de Bouthiry à Le Saint - ZA de Keranna à Guiscriff - PA du Parco à Locmalo*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*1.2.2. Actions de développement économique d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : Les opérations réalisées sur les zones d'activité communale et les terrains communaux : Opérations d'acquisition, de viabilisation et de vente de terrain dès lors qu'une entreprise s'implante ou s'étend avec création d'emplois dans les deux cas. La création et la gestion des ateliers-relais, pépinières, pouponnières, hôtels d'entreprises et toute autre structure immobilière d'accueil des entreprises. La conception et la mise en oeuvre de toute action de promotion du territoire dynamisant le tissu économique. La recherche de porteurs de projet, les conseils et l'accompagnement des acteurs économiques locaux. La participation de la Communauté de Communes sous la forme d'une garantie financière à une commune du territoire qui finance le dernier commerce de sa catégorie. Agriculture Appui à l'installation des jeunes agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve sur le territoire communautaire Conception et mise en oeuvre d'actions agricoles et rurales ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire communautaire Conseils et accompagnement des acteurs du monde agricole*

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs  
*construction et gestion d'un équipement aquatique neuf.*

### - Activités péri-scolaires

*2.4. Politique communautaire à destination des enfants et des jeunes 2.4.1. Mise en place d'un contrat enfance jeunesse et d'un contrat éducatif local 2.4.2. Coordination et mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : - les partenariats et actions favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire - les partenariats et actions à destination des enfants et des jeunes de la Communauté de Communes 2.4.3. Gestion et développement d'un Point Information Jeunesse 2.4.4. Création, gestion et animation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)*

*Sont d'intérêt communautaire les ALSH organisés : -sur les périodes d'ouverture des maisons de jeunes -sur les périodes du mercredi -sur les périodes des vacances scolaires*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Politique culturelle* Actions en faveur des activités culturelles liées au développement du spectacle vivant et des arts visuels, à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles et/ou de manifestations promotionnelles hors champ culturel, ces activités étant d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les activités qui répondent aux trois critères suivants : - intégration dans un projet structurant, innovant ayant un rayonnement sur le territoire - partenariat financier multiple - répercussions économiques sur plusieurs communes de la Communauté. Soutien financier à l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan.

- Activités sportives

*Politique communautaire à destination des enfants et des jeunes* 2.4.1. Mise en place d'un contrat Temps libre et d'un contrat éducatif local 2.4.2. Coordination et mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - les partenariats et actions favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire - les partenariats et actions à destination des enfants et des jeunes de la Communauté de Communes 2.4.3. Gestion et développement d'un Point Information Jeunesse

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur* Suivi et actualisation de la Charte Intercommunale de développement du Nord Ouest du Morbihan

- Schéma de secteur

*schéma de secteur*

- Plans locaux d'urbanisme

*PLU : élaboration, suivi, approbation, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la CC*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire* Sont d'intérêt communautaire les ZAC destinées à accueillir des constructions principalement à usage économique.

- Transport scolaire

*Le transport communautaire* La Communauté de Communes assure la gestion et l'organisation des circuits scolaires : collèges, lycées et écoles primaires des communes membres et bénéficiaires par délégation du Conseil Général du Morbihan

- Organisation des transports non urbains

*La Communauté de Communes assure l'organisation de transports publics réguliers de voyageurs par délégation du Conseil Général du Morbihan*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*suivi et actualisation de la charte intercommunale de développement du nord ouest du Morbihan*

- Etudes et programmation

- Suivi et actualisation de la Charte intercommunale de développement du Nord Ouest du Morbihan. - Elaboration d'une réflexion communautaire dans le domaine des infrastructures liées aux transports, à l'approvisionnement énergétique, à la ressource en eau, et aux moyens de communication dans leur ensemble.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers dans des zones d'activités économiques communautaires. Aménagement et valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) hors vallée du Scorff*

Développement touristique

- Tourisme

*Politique touristique* Développement, promotion et valorisation de l'activité touristique. Etude et portage de projets touristiques structurants dépassant le cadre communal. Etude et mise en place d'un schéma de signalisation touristique du Pays du Roi Morvan. Gestion et développement d'une base nautique itinérante. Soutien à la restauration du « petit

patrimoine » communal Soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan qui assure par délégation de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan le service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale Conseils et accompagnements des porteurs de projets touristiques

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Mise en place de programme en faveur du logement locatif (P.I.G, O.P.A.H)

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Politique du logement social d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- le financement de programmes d'amélioration en faveur du logement dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou d'un programme local de l'habitat (PLH)

- le soutien à la réalisation de domiciles collectifs pour personnes âgées désorientées dès lors que le projet est d'initiative communale

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

#### Autres

- NTIC (Internet, câble...)

- Gestion et animation d'un réseau Cybercommunes sur le territoire communautaire - Contribuer au développement de l'usage des TIC et de l'administration électronique sur le territoire : adhésion au syndicat mixte e-mégalis

- Autres

2-Autres compétences 2-4 POLITIQUE COMMUNAUTAIRE A DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES 2-4-6 sont considérés comme d'intérêt communautaire la gestion et le fonctionnement des micro-crèches

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
29	SYNDICAT MIXTE ELLE ISOLE LAITA (200022226)	SM ouvert	290 331
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 368 981
56	Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (S.I.T.T.O.M, M.I.) (255601908)	SM fermé	164 006

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)